

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 Mars 2009

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2121 - 25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pouvoirs : Christian Nervi à André Léonard, Laurence Madeuf à Jean-Pierre Sias, Auguste Colomb à Françoise Raponi - Absent excusé : Patrice Castel - Secrétaire de séance : Danielle COBETTO

• **Comptes rendu du conseil municipal du 22 Décembre 2008**

Approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

• **Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008**

Dans le cadre du plan de relance, la loi de finances a prévu la mise en place d'un versement anticipé du FCTVA pour les collectivités territoriales s'engageant, par convention avec le représentant de l'Etat dans le Département, à augmenter les dépenses d'équipement en 2009 par rapport à une moyenne de référence.

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

• **Acquisition de la Maison du Parc – Participation des communes**

Suite à l'acquisition par le Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles d'une propriété sise à Saint Rémy de Provence dénommée « La Cloutière », le financement a été réparti entre le Conseil Régional PACA, le Conseil Général 13, la Commune de Saint Rémy de Provence et les 15 Communes du PNR des Alpilles pendant vingt ans.

Approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

• **Communes Forestières**

Acceptation de la motion sur le devenir des communes forestières.

• **Cession terrains AYALA**

Monsieur AYALA a cédé à la Commune une partie de la parcelle A N° 497 (150 m²), en contrepartie et afin de faciliter l'accès, la Commune a cédé à Monsieur AYALA une partie de la parcelle A N° 499 (150 m²)

Approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

• **Vente d'une partie de la parcelle C 1315 pour une superficie de 670 m² à la famille DUPRESSY Jacques et Mesdames VILLARD et VINCENT pour un montant de 32 000 € HT**

Approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

• **Convention entre le Conseil Général 13 et la Commune concernant l'aménagement de l'Entrée ouest de l'Agglomération – route départementale n° 17d**

Approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

• **Avis Défavorable sur le projet de Plan Départemental de protection et de défense de la forêt contre l'incendie en accord avec le Comité Syndical du Massif des Roques.**

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

Fait à LAMANON, le 04 Mars 2009

Danielle COBETTO
Conseillère Municipale

Roland DARROUZES
Maire de LAMANON



Page 1





CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 Mars 2009

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2121 - 25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pouvoirs : Colomb Auguste à Nervi Christian ; Berto Roger à Sias Jean-Pierre - Secrétaire de séance : Danielle COBETTO

⊗ **Approbation du compte rendu de la séance du 03 Mars 2009**

rapporteur Monsieur le Maire.

⊗ **Compte Administratif exercice 2008**

Se reporter au compte détaillé page 6.

Monsieur le Maire a quitté la salle des séances du Conseil Municipal et n'a pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

⊗ **Compte de gestion exercice 2008**

dressé par Monsieur le receveur municipal – Trésorier d'Eyguières

Adopté à l'unanimité des membres présents.

⊗ **Affectation de l'excédent de fonctionnement 2008,**

soit

439 551,56 €

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :

205 959,85 €

Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté

233 591,71 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

⊗ **Vote du budget primitif pour l'exercice 2009 qui s'équilibre en dépenses et recettes :**

Se reporter au compte détaillé page 6.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

⊗ **Vote des taux d'impôts locaux pour 2009** (maintien des taux appliqués depuis 2003)

Se reporter au compte détaillé page 6.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

⊗ **Vote des subventions 2009 allouées aux Associations**



Article 65736 :	Total	15 000
Centre communal d'action sociale-CCAS Lamanon		15 000
Article 6574 :	Total	120 750
A.S.E.L. Lamanon		800
Association Calès St Denis (ACSD)		1 000
Association Calès St Denis (ACSD) - Exceptionnelle		9 000
Les Chevaliers de Calès		1 000
Club de l'Age d'Or		2 500
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle		4 700
Coopérative Scolaire Ecole Primaire		7 000
Le Flash Photo Club Lamanon		1 100
Souvenir Français Eyguières		150
FNACA		600
Association Gymnique Lamanonaise		1 000
La Moulinette		1 200
La Boule du Grand Platane		1 500
JMS Moto Passion		1 450
Cabrissimo		500
ACCAPEL LAMANON		250
Salto Club Lamanon		1 500
Ski Club Eyguières/Lamanon/Sénas		500
Société Sportive Lamanonaise Football		6 800
Tennis Club Lamanonais		1 000
Les P'tits Loups		26 000
Amicale Maison Mairie		1 500
Association sportive du Collège d'Eyguières		400
Union des Maires /Sinistrés		1 000
Adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés		
A.P.E.		900
A.P.E. Exceptionnelle		300
Adoptée par 16 voix : M. Laurent Rhodet a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée à l'A.P.E. qu'il préside.		
Amicale des Sapeurs Pompiers		2 000
Adoptées par 16 voix : M. Olivier Bussière a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant les subventions allouées à l'Amicale des Sapeurs Pompiers qu'il préside.		
Comité des Fêtes		25 000
Comité des Fêtes - exceptionnelle		13 000
Adoptées par 16 voix : M. Laurent Darrouzes a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant les subventions allouées au Comité des Fêtes qu'il préside.		
Amicale des Chasseurs Lamanonais		1 000
Adoptée par 16 voix : M. Roger Berto n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée à l'Amicale des Chasseurs qu'il préside.		
Le Triolet		4 500
Le Triolet Exceptionnelle		1 600
Adoptée par 17 voix : M. Gérald Giacomino et M. Laurent Rhodet ont quitté la salle et n'ont pas participé au vote concernant la subvention allouée au Triolet dont ils sont respectivement Président et Trésorier		
Prévention routière		200,00
Espace Santé Jeunes		900,00
C.I.O Salon		300,00
CLIC Alliage		365,00
Gefluc		200,00
La Fraternité Salonaise		150,00

• **Subventions 2009 :**

- Approbation de l'avenant n° 04 à la Convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Commune et l'Association « les P'tits Loups » organisatrice du périscolaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- Avenant n° 05 à la Convention d'objectifs et de moyens intervenue entre la Commune et le Comité des Fêtes.

Monsieur Laurent DARROUZES, Conseiller Municipal et Président du Comité des Fêtes a quitté la salle des séances. Il n'a pas pris part à la délibération. Il n'a pas pris part au vote.

L'avenant n° 04 sera signé :

- o Pour le Comité des Fêtes par Monsieur Nello FANTUZ, Vice Président,
- o Pour la Commune par Monsieur André LEONARD, 1er Adjoint.

Adoptées à l'unanimité des membres présents

• **Subvention exceptionnelle Union des Maires du Département des Landes**

Suite à la situation dramatique du Département des Landes, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à ce département.

Adoptée à l'unanimité des membres présents


• **Elaboration du schéma directeur des eaux pluviales et des canaux d'irrigation sur la Commune de Lamanon – Demande de subvention**

Approbation de la demande de subvention en vue de doter la Commune d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et des canaux d'irrigation.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Fait à Lamanon, le 02 Avril 2009

La Secrétaire
Danielle COBETTO



Le Maire
Roland DARROUZES



Le 31 Mars 2009, le Conseil Municipal de Lamanon a adopté à l'unanimité :

- **Le Compte Administratif et le Compte de Gestion du percepteur pour l'exercice 2008,**
- **Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2009**

I/ QUELS SONT LES CHIFFRES SIGNIFICATIFS DE CES 3 DOCUMENTS :

Le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Percepteur présentent les montants suivants:

Fonctionnement :

Dépenses 1 623 370,38 €
Recettes 2 062 921,94 €
Excédent 439551,56 €

Investissement :

Dépenses 744 124,79 €
Recettes 550 419,93 €
Déficit 193704,85€



Résultat global : Excédent 245 846,71 € qui constitue le fonds de roulement de la commune au 31/12/2008.

Le budget primitif pour 2009 présente les chiffres suivants:

Fonctionnement: en équilibre Dépenses/Recettes 2 100 780,00 € Investissement : en équilibre
Dépenses/Recettes 2 865 285,00 €

2/ QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE CONTRIBUABLE LAMANONNAIS :

- Les taux des impôts locaux pour la part communale restent inchangés et ce depuis plus de 5 ans. A noter cependant que les bases servant au calcul à l'impôt payé par le contribuable ont été augmentées de 2,5 % pour les propriétés bâties (taxe d'habitation et taxe foncière) et de 1,5 % pour les propriétés non bâties (taxe foncière sur les propriétés non bâties) selon la loi de finances 2009 votée par le Parlement.
- Les tarifs publics locaux restent inchangés (cantine scolaire, taxes funéraires)
- Les différents taux prélevés par la communauté d'agglomération Agglopolo Provence s'établissent ainsi :
 - Taxe Enlèvement ordures ménagères : 10 % (inchangée),
 - Taxe professionnelle passe de 19,44 % à 19,53 %
 - Versement transport passe de 1 % à 1,3 %
 - Transport scolaire: 53,50 €/trimestre (inchangé)
 - Tarif navette Lamanon/Salon/Sénas/Lançon : 0,90 € (inchangé)
 - Surtaxe communale :
 - Eau : passe de 0,20 € ~ 0,40 €/m³
 - Assainissement (inchangé) 0,20 €/m³

Indicateurs

2 – Endettement :	
• Total	895 937,86 €
• Par habitant	512 € /habitant
• Capacité désendettement	3 ans
3 – Effectif personnel communal	24 personnes
4 – Compte au trésor (au 31/12)	245 846,71 €
5 – Patrimoine (au 31/12)	15 ,6 millions €
6 – Montant budget 2009	
• Investissement	28 millions €
• Fonctionnement	21 millions €
• Total	49 millions €

Evolution des Dépenses de Fonctionnement – (Source : comptes administratifs)

	CA 2006		CA 2007		CA 2008		BP	2009
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Dépenses								
Charges à caractère général	606	40 %	502	35 %	621	38 %	641	39%
Autres charges de gestion courante	192	13 %	194	13 %	191	12 %	203	12%
Total	798	53 %	696	48 %	812	50 %	844	52%
Charges de personnel	633	42 %	693	48 %	736	45 %	736	45%
Opération d'ordre	18		1	1 %	10	1 %	7	
Charges financières	72	5 %	62	4 %	58	4 %	47	3 %
Charges exceptionnelles					6			
Total	1 521		1 452		1 623		1624	
Recettes								
Excédent reporté	283		199		210		234	
Atténuation de charges	17		31		27		32	
Produits des Services	63		51		61		62	
Impôts et taxes	1 490	73 %	1 518	76 %	1 547	75 %	1567	75%
Dotations/participations	193	8 %	204	10 %	204	10 %	196	9%
Autres produits de gestion courante	7		7		8		8	
Produits financiers								
Produits exceptionnels							2	
Total	2 053		2 010		2 062		2101	
Résultat fonctionnement	+ 532		+ 558		+ 440		+ 477	